



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

Uwo uri wese ubahirizwa

BULLETIN HEBDOMADAIRE N°323 DU 20 AU 26 JUIN 2022

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations et des violations des droits civils et politiques ont été enregistrées comme suit:

au moins 15 personnes tuées dont 13 retrouvées cadavres, 2 victimes de VSBG et 2 arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes figure 1 fœtus tué.

Des membres de la milice Imbonerakure, des poli-

ciers et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

Des questions liées aux faits sécuritaires, à la justice et à la gouvernance ont été relevées dans les différentes localités du pays.

LES GRANDS TITRES

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II. GOUVERNANCE

III. AUTRES FAITS SECURITAIRES

CONTENU

<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES</i>	3
<i>I.1. DU DROIT A LA VIE</i>	3
<i>I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES</i>	3
<i>I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES</i>	3
<i>I.1.2. DES CAS D'INFANTICIDE</i>	4
<i>I.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE</i>	4
<i>I.2.1. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE</i>	4
<i>I.3. DU DROIT A LA LIBERTE</i>	4
<i>I.3.1. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT</i>	4
<i>I.4. DE LA JUSTICE</i>	5
<i>II. GOUVERNANCE</i>	5
<i>III. AUTRES FAITS SECURITAIRES</i>	6
<i>IV. CONCLUSION</i>	8

SIGLES ET ABREVIATIONS

CNDD-FDD	<i>: Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie</i>
L.CO	<i>: Lycée Communal</i>
OPJ	<i>: Officier de Police Judiciaire</i>
RDC	<i>: République Démocratique du Congo</i>
RED	<i>: Résistance pour un Etat de Droit</i>
RN	<i>: Route Nationale</i>
SNR	<i>: Service National de Renseignement</i>
SOSUMO	<i>: Société Sucrière de Moso</i>
UPRONA	<i>: Union pour le Progrès National</i>
VSBG	<i>: Violences Sexuelles et Basées sur le Genre</i>

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

I.1. DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES

Une personne tuée en commune Mukaza, Bujumbura Mairie

En date du 22 juin 2022, vers 8 heures, au boulevard de l'UPRONA, tout près de la microfinance Hauge Family «Umuryango», zone Rohero, commune Mukaza, Bujumbura Mairie, André Sibomana, chauffeur d'un véhicule faisant le transport Bujumbura-Uvira a été tabassé et fusillé par un policier surnommé Mukono qui assurait la sécurité de cette microfinance. Selon des sources sur place, la

victime a été accusée par ce policier de bloquer l'entrée de cette microfinance alors qu'André Sibomana faisait la queue avec les autres clients attendant d'être servis du carburant. Selon les mêmes sources, André a été intimé l'ordre de sortir du véhicule avant d'être tabassé et fusillé par ce policier. Celui-ci a été arrêté pour des raisons d'enquête d'après Pierre Nkurukiye, porte-parole du Ministère de l'Intérieur, du Développement communautaire et de la Sécurité publique.

I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Un corps sans vie retrouvé en commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 20 juin 2022 indique qu'en date du 18 juin 2022, au terrain de basketball Toyota, au quartier Mutanga nord, zone Gihosha, commune Ntahangwa, Bujumbura Marie, un corps sans vie de Gilbert Nkurunziza, a été retrouvé. Une carte d'identité trouvée sur lui indiquait que la victime était âgée de 38 ans, n'avait pas de fonction et était originaire de la colline Busimba, commune et province Muramvya. Les circonstances de sa mort n'ont pas été connues.

vince Cibitoke, en face de site d'extraction d'or, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé. Selon des sources sur place, des autorités administratives ont indiqué que les enquêtes sont en cours.

Dix corps sans vie retrouvés en commune Mabayi, province Cibitoke

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 20 juin 2022 indique qu'en date du 19 juin 2022, dans la réserve naturelle de la Kibira, au niveau des collines Rutorero et Gafumbegeti, zone Butahana, commune Mabayi, province Cibitoke, les habitants proches de cette réserve ont vu dix corps sans vie en uniforme de l'armée congolaise. Selon des sources sur place, il y avait trois jours qu'ils entendaient des crépitements d'armes dans cette réserve naturelle sur lesdites collines. Selon les mêmes sources, ils ont vu aussi 8 personnes blessées parlant du Kinyarwanda. Les personnes blessées ont été conduites à Bujumbura à bord des camions des militaires burundais tandis que ces cadavres ont été enterrés par des Imbonerakure accompagnés par des militaires burundais dans cette même réserve.

Un corps sans vie retrouvé en commune Rugombo, province Cibitoke

En date du 23 juin 2022, vers 5 heures du matin, à la transversale VIII, quartier B13 du chef-lieu de la province Cibitoke, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé. Selon des sources sur place, ce corps sans vie avait du sang et des blessures qui montrent qu'il a été tué .

Un corps sans vie retrouvé en commune Murwi, province Cibitoke

En date du 23 juin 2022, vers 7 heures, sur la colline Gisaba, zone Buhindo, commune Murwi, pro-

I.1.3. DES CAS D'INFANTICIDE

Avortement forcé en commune Busiga, province Ngozi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 20 juin 2022 indique qu'en date du 10 juin 2022, sur la sous colline Nkaka, colline Mparamirundi, commune Busiga, province Ngozi, Marie Rose Akimana, âgée de 18 ans, élève au L.CO. Rubura, rési-

dent sur la colline Mparamirundi, a avorté volontairement une grossesse de trois mois au centre Médical Peniel. Selon des sources sur place, elle a pris des médicaments traditionnels pour avorter mais sans succès. Après des complications graves, elle a été conduite au centre Médical Peniel par sa mère pour des soins médicaux où elle a avorté.

I.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

I.2.1. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE

Une femme battue en commune Butaganzwa, province Kayanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 26 juin 2022 indique qu'en date du 9 juin 2022, sur la sous-colline Kibuye, colline Bumba, commune Butaganzwa, province Kayanza, Devotte Manirakiza, âgée de 46 ans, a été battue par un groupe de jeunes Imbonerakure avec la complicité de son mari Isidore Nubusa, âgé de 53 ans. Selon des sources sur place, la victime et son mari se sont disputés sur une affaire familiale. Par après, leur fils Divin Manirakiza, âgé de 18 ans est allé amener un groupe de membres de la milice Imbonerakure dirigés par un certain Sion et ont pris la femme et l'ont conduite loin de la maison pour la battre en tentant aussi de la violer. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite à l'hôpital Musema pour des

soins médicaux tandis que les présumés auteurs sont restés libres.

Une femme battue en commune Butaganzwa, province Kayanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 26 juin 2022 indique qu'en date du 18 juin 2022, sur la sous-colline Kansi, colline Kigarama, commune Butaganzwa, province Kayanza, Damienne Ndayishimiye, âgée de 45 ans, a été battue par Misigaro, âgé de 58 ans, son voisin jusqu'à lui casser le bras droit. Selon des sources sur place, la victime a été accusée par Misigaro d'être la compagne de sa femme et l'a menacée de lui faire du mal si elle ne cessait pas ses relations. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite à l'hôpital de Musema pour des soins médicaux tandis que le présumé auteur est resté libre.

I.3. DU DROIT A LA LIBERTE

I.3.1. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Un commerçant arrêté en commune Rugombo, province Cibitoke

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 20 juin 2022 indique qu'en date du 16 juin 2022, au chef-lieu de la commune Rugombo, province Cibitoke, James Ngendakumana, commerçant du sucre, a été arrêté par des policiers sur l'ordre de Gilbert Manirakiza, administrateur communal de Rugombo. Selon des sources sur place, James a été

accusé de vendre du sucre à 2500 fbu par kilogramme, un prix fixé par l'Etat. Selon les mêmes sources, l'administrateur communal de Rugombo en collaboration avec d'autres commerçants grossistes du sucre en province Cibitoke se sont convenus de vendre le sucre à un prix compris entre 7000 et 8000 fbu le kilogramme. James a été conduit au cachot du poste de police de la commune Rugombo. Il a été libéré en date du 17 juin 2022, sous condition

d'accepter de revoir à la hausse lui-même le prix du sucre comme les autres commerçants. Signalons qu'au cours du mois de juin 2022, la commune de Rugombo avait reçu 5 tonnes du sucre qui ont été vendus à un prix exorbitant par des commerçants grossistes et détaillants ainsi que des propriétaires des petites unités de transformation des jus et des boulangeries, tous agissent en complicité avec l'administrateur de Rugombo.

Une personne arrêtée en commune Bukemba, province Rutana

En date du 21 juin 2022, vers 10 heures, au chef-lieu de la commune Bukemba, province Rutana, Didace, vétérinaire communal de Bukemba, résidant au chef-lieu de la province Rutana, a été arrêté et conduit au cachot du commissariat communal de Bukemba accusé d'autoriser la consommation de la viande d'une vache morte. Selon des sources sur

place, c'était après avoir constaté que la vache n'avait pas la maladie qu'il a donné l'autorisation de consommer la viande de bête. Il a été relaxé le même jour après avoir été entendu par l'OPJ. Cependant, le Gouverneur de la province Rutana, Olivier Nibitanga a par après ordonné à la police de Bukemba de réarrêter Didace et de le conduire au cachot du commissariat communal de Gihofi. Selon les mêmes sources, en date du 24 juin 2022, Didace a été écouté par le procureur de la République à Rutana et il a été libéré. Signalons qu'en date du 31 mai 2022, Déo-Guide Rurema, Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage avait interdit la consommation de la viande d'un animal déjà contaminé et que pour la viande du bétail indemne, la consommation de sa viande n'est pas interdite.

1.4. DE LA JUSTICE

Deux personnes condamnées par le TGI Gitega

En date du 23 juin 2022, le Tribunal de Grande instance de Gitega a condamné à une peine de 10 ans de servitude pénale Désiré Ndayisenga et Havyarimana Mbonimpa pour avoir détruit 16 tombes au cimetière de Mushasha ainsi que du vol qualifié.

Selon des sources sur place, ces tombes avaient été détruites dans la nuit de mercredi le 15 juin 2022 avant de voler des tôles qui les couvraient ainsi que des croix. Selon les mêmes sources, ce TGI a en outre acquitté Gratien Nayuburundi et Isaac Ndayiragije dans le même dossier.

II. GOUVERNANCE

Manifestation de vingt-quatre ouvriers en commune et province Bubanza

En date du 21 juin 2022, sur la colline centre-ville, zone, commune et province Bubanza, vingt-quatre ouvriers ont fait un sit-in devant les bureaux de la province Bubanza pour réclamer leur salaire estimé à 48 millions de fbu. Selon des sources sur place, ces ouvriers travaillaient pour le compte d'une société appelée Bioénergie fabriquant de la tourbe en commune Mpanda, province Bubanza et qui la fournissait au Ministère de la Défense Nationale et des Anciens combattants. Par après, cette entreprise a

fermé ses portes avant de payer tous ses employés. L'administration communale et provinciale représentées respectivement par Nadine Nibitanga et le conseiller du Gouverneur chargé des questions juridiques ont essayé de réconcilier ces deux parties mais en vain.

Des autorités provinciales accusées de fraude en province Rumonge

En date du 24 juin 2022, au stade Ivyizigiro de Mbuga, sur la colline Mwange, commune et province Rumonge, lors de sa visite, le Président de la

République du Burundi, Evariste Ndayishimiye a dénoncé et a mis en garde certaines autorités de cette province se rendant coupables notamment de fraude de carburant, du sucre et du ciment. Selon des sources sur place, Gilbert Horugavye, conseiller du gouverneur de cette province chargé du développement a été accusé d'être complice de la fraude après que le carburant ait été saisi chez lui et il a été demandé par le Président de la République de démissionner de son propre gré. Selon les mêmes sources, le Gouverneur de la province Rumonge a aussi été demandé de s'expliquer sur la distribution de 65 sacs de sucre SOSUMO saisis dans la ville de Rumonge et sur un cas de viande d'une vache vendue à la population alors qu'elle était déjà au stade de pourriture. Pour ces deux derniers cas, le président de la République a ordonné au responsable provincial du SNR et au commissaire provincial de police à Rumonge de lui fournir un rapport y relatif au plus tard, le 25 juin 2022. En outre, des cas d'enseignants ayant déserté le service après avoir été dénoncés dans des cas de viol des élèves et du cas du président du tribunal de résidence de Rumonge accusé de corruption ont été aussi dénoncés par le Président de la République.

III. AUTRES FAITS SECURITAIRES

Une femme blessée en commune et province Bubanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 20 juin 2022 indique que dans la nuit du 15 juin 2022, sur la colline Gatura, zone Mitakataka, commune et province Bubanza, Fabiola, enceinte, a été attaquée et blessée par quatre personnes dont Joseph Bapfubusa, Buhungu et Eric, résidants sur cette colline au moment où elle était dans la cuisine. En date du 16 juin 2022, Joseph Bapfubusa a été arrêté et conduit au cachot du commissariat provincial de Bubanza tandis que les trois autres malfaiteurs ont fui. La victime a été conduite à l'hôpital de Bubanza pour des soins médicaux. Cette femme avait dénoncé un vol d'un bidon de 20 litres de l'huile de palme par ces présumés auteurs chez un voisin.

Des entraînements paramilitaires des Imbonerakure en commune Rugombo, province Cibitoke

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 20 juin 2022 indique que depuis le 16 juin 2022, sur le terrain du stade de football du chef-lieu de la commune Rugombo, province Cibitoke, des membres de la milice Imbonerakure font des entraînements paramilitaires, pendant la nuit. Selon des

sources sur place, les responsables de ces entraînements paramilitaires sont un retraité Rucoca, ex-Adjudant Major de la police, Désiré Sergent Major de police, Claude Niyonzima démobilisé depuis 2004 et Evariste Nimbona, responsable communal du parti CNDD-FDD à Rugombo. Selon les mêmes sources, pendant la journée, ces jeunes Imbonerakure cachent leurs armes au sein de la permanence communale du parti CNDD-FDD avant de regagner leurs domiciles. Ces jeunes Imbonerakure se préparent pour aller combattre en RDC contre des rebelles de RED-Tabara. Les familles des jeunes Imbonerakure engagés à aller combattre en RDC ont la promesse de recevoir une somme de cent mille fbu tandis qu'un Imbonerakure se trouvant sur le front contre ces rebelles auront une somme de 250 mille fbu par mois.

Un membre de la milice Imbonerakure blessé en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 22 juin 2022, vers minuit, sur la colline Nkoronko, commune Buhiga, province Karuzi, Pacifique Irankunda, âgé de 20 ans, conducteur de taxi-moto, membre de la milice Imbonerakure, a été attaqué et blessé à coups de couteaux par deux

Imbonerakure Yamuremye, âgé de 24 ans et Boaz, que sa moto. Après quelques heures, la victime a repris le souffle et s'est rendu dans un ménage de la localité proche qui l'a transportée à l'hôpital de référence de Karuzi pour des soins médicaux. Le lendemain, ces malfaiteurs ont été appréhendés dans la ville de Gitega en train de vendre la moto volée et ils ont été conduits au parquet de Karuzi où ils ont été jugés au cours d'un procès de flagrance et condamnés à 30 ans de servitude pénale ainsi qu'une amende de 4 millions de fbu chacun.

âgé de 23 ans, originaires de la colline et zone Ru-gazi, commune Bugenyuzi de la même province. Selon des sources sur place, ils l'ont trompé en lui disant de les conduire vers Mwakiro, province Muyinga en passant par le centre provincial de Karuzi. Au cours du chemin, ils l'ont arrêté dans un boisement communal, l'ont ligoté et lui ont coupé une partie de sa langue avant de le laisser agoniser sur place. Par après, ils lui ont pris son téléphone portable, de l'argent qu'il avait dans sa poche ainsi

IV. CONCLUSION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des faits sécuritaires, à la justice et à la gouvernance allégations et des violations des droits civils et politiques continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes aux droits à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

Ce bulletin répertorie également des cas liés aux

dans certaines localités du pays.
 La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice leurs auteurs sans parti pris.